

# La carrière diplomatique d'Abraham Tourte (1818-1863) : collaborateur de James Fazy

Autor(en): **Clerc-L'Huillier, Nicole**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **9 (1947-1950)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1002626>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA CARRIÈRE DIPLOMATIQUE D'ABRAHAM TOURTE  
(1818-1863) COLLABORATEUR DE JAMES FAZY \*

par

Nicole CLERC-L'HUILLIER

Le 22 juin 1818 naissait à Genève Abraham-Louis Tourte, second enfant de Barthélemy-Isaac Tourte, maître au Collège, et de Marie-Isaline Cherbuliez, fille et sœur de libraire, elle-même douée d'un certain talent littéraire. Le jeune garçon reçoit donc l'éducation d'un milieu cultivé, ouvert aux idées nouvelles. Après avoir fréquenté pendant un an l'Académie, section des Belles-Lettres, il quitte Genève. Dans sa vingtième année, ce ne sont pas encore les joutes politiques qui attirent ce jeune homme aux traits fins, au visage doux et mélancolique dont deux portraits ont conservé l'image, mais bien plutôt l'art de la peinture, qu'il étudiera de 1838 à 1846 à Düsseldorf. Cette longue période d'études ne suffira pourtant pas à lui valoir la célébrité, lorsqu'il exposera aux Salons de Genève des œuvres que la malveillante *Démocratie genevoise* qualifiera de « croûtes ».

L'année 1846 marque un tournant dans l'histoire de Genève. Fort peu de temps après la révolution du 6 octobre qui porte au pouvoir James Fazy et les radicaux, Abraham Tourte rentre enfin à Genève, rappelé sans doute par la mort de son père, survenue le 4 décembre. Le jeune artiste a vingt-huit ans ; il s'agit pour lui de se fixer, de choisir une carrière qui permette à sa mère et à lui-même de vivre. Son talent n'étant que peu apprécié par ses concitoyens gâtés à cette époque par l'exposition des belles œuvres de Calame et de B. Menn, il doit accepter un modeste emploi de commis à la section des passeports du Département de Justice et Police. On peut l'imaginer astreint

\* Communication présentée le 9 février 1950.

à un travail obscur, si peu conforme à ses aspirations, se jurant d'arriver coûte que coûte à se créer une position.

Genève, à cette époque, offre un terrain bien propre à tenter un jeune, honnête et ambitieux : celui de la politique. Tourte voit s'élaborer, sous l'impulsion d'un chef qu'il admire, tout un programme de réformes et d'innovations dans les institutions genevoises. Lui non plus ne manque pas d'idées ; il va donc tenter d'entrer au Grand Conseil, où il est élu en novembre 1848. D'emblée, il se signale par ses interventions qui témoignent d'un véritable talent oratoire. Fazy ne tarde pas à discerner en lui de grandes qualités et manifeste sa sympathie et sa confiance en le faisant nommer Commissaire général des études. Ch. Borgeaud <sup>1</sup> a fort bien étudié l'activité que le jeune magistrat déploya dans ce poste nouvellement créé. Il s'agissait de relever le prestige de l'Académie, affaiblie par toute une série de démissions. Le plus grand titre de gloire de Tourte, en tant que Commissaire, puis Chef du Département de l'Instruction publique en remplacement de A. L. Pons, est d'avoir réussi, par son influence personnelle, à faire accepter à Carl Vogt, dont il avait pressenti le génie, le poste de... professeur de botanique ! C'était là un tour de force, si l'on songe que Vogt était déjà un zoologue fort connu. L'amitié de ces deux hommes restera toujours indéfectible.

L'activité d'Abraham Tourte comme homme politique suisse débute en 1849 déjà par sa nomination au Conseil des Etats. Il y agira en étroite collaboration avec Fazy, collaboration qui ne sera pas une soumission aveugle, mais admiration et loyauté envers le chef, solidarité politique « sans laquelle, écrit-il à Escher, les affaires publiques ne sont plus qu'un marché ignoble » <sup>2</sup>.

La Bibliothèque publique et universitaire de Genève possède un recueil de lettres de Tourte à Fazy <sup>3</sup> ; nombreuses sont celles qui éclairent le rôle du jeune conseiller à Berne. Les réponses de Fazy forment un autre recueil, moins complet <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Histoire de l'Université de Genève*, t. III (Genève, 1934).

<sup>2</sup> Le 28 février 1855. Archives Escher, Archives fédérales, Berne.

<sup>3</sup> Bibliothèque de Genève, Fondation Fazy.

<sup>4</sup> *Idem*.

Parmi les nombreux problèmes à la résolution desquels Tourte devra prendre part à Berne, la question des fortifications, strictement genevoise, présente une grande importance aux yeux de Fazy ; à Tourte incombe la charge de faire triompher les vues radicales. Il s'agit d'obtenir par une loi l'autorisation de démolir ces fortifications qui enserrant Genève en un corset trop rigide, obstacle à son développement. Une Commission doit être nommée pour l'examen de la question ; Tourte obtient, « en se donnant beaucoup de mouvement », qu'elle se compose d'hommes favorables au projet fazyste, et réussit même à y entrer. Il manifeste son zèle en écrivant de nombreuses lettres au chef genevois, demandant des documents, ne négligeant aucun détail pour rendre son rapport plus concluant. Chaque lettre contient une analyse des divers courants d'opinion favorables ou défavorables. Ainsi le jeune homme d'Etat fait-il son apprentissage dans la diplomatie, qu'il pratiquera avec bonheur à Turin, quelques années plus tard.

Les dons d'observation, parfois caustique, que possède Tourte apparaissent dans ses lettres adressées de Berne à Fazy et plus nettement encore dans celles qu'il écrit à Alfred Escher quelques années plus tard. Ces dernières sont très libres de ton (et même souvent d'une orthographe assez négligée !) car Escher est pour Tourte un ami sûr, avec lequel il collabore à la création de l'Ecole polytechnique fédérale. Les opinions du Genevois radical sur les membres du Conseil fédéral et des Chambres ne témoignent pas d'un respect illimité, et les expressions fortes manifestent un tempérament vif, un esprit critique, et constituent souvent de piquantes caricatures ! Ainsi la lettre du 30 novembre 1854 à Escher (il s'agit des nouveaux conseillers genevois non radicaux au Conseil des Etats et au Conseil National) : « Heureusement que ces Messieurs ne sont pas forts. Vous connaissez Campério, ce sera l'aigle de la députation ; Dufour est définitivement passé au rang de vieille femme, il radotte (*sic*) quelque peu et ne fut jamais bien fort ; quant à Darier, c'est une espèce de paysan du Danube sauf l'éloquence, un animal inculte, aux grands souliers de provençal qui débordent, au chapeau de marchand de beurre, au langage de charretier, squalidus, hirsutus, barbarus, une espèce d'employé

aux tailles et à la gabelle, socialiste, stupide et de la force de certains Vaudois et Neuchâtelois de nos amis. Que ne gardent-ils les vaches sur les montagnes de la Gruyère !.. S'il n'était pas très ignorant, très violent, très arrogant, il aurait pu peut-être devenir quelque chose. Tel quel Lissignol avec son collègue Piguet sont de véritables caisses vides pleines de vent, des individus surtout profondément ignorants en fait des questions suisses, et sachant fort peu la géographie du pays ; quant à l'Allemand, pour tout ce monde-là c'est de l'Iroquois.

» Les Schaffhousois ayant eu l'heureuse idée de porter avec enthousiasme le grand Franscini ! l'Assemblée pourra se donner la joie de remettre ce cornichon au vinaigre pour trois ans. Quel avantage pour les futures commissions qu'il parfamera ! Au fait, il est bien digne de figurer à l'hôpital fédéral à côté de Druey et de Munzinger. Tout cela serait risible n'était le printemps qui se présente gros d'événements qui demanderaient au gouvernail plus que des mannequins et des pantins... »

Auparavant, en 1850, le 11 avril, de Berne, Tourte faisait déjà part à Fazy de ses jugements : « Il eut été fort à désirer que nous eussions un Français de plus dans la Commission, mais nous ne savons jamais nous entendre aussi bien que les Allemands » ; le 24 avril il écrit, avec clairvoyance et objectivité : « Des Allemands de nos amis m'ont à plusieurs reprises reproché notre isolement dans l'Assemblée, isolement qui provient en partie de cet esprit hargneux dont la nature a si bénévolement doté les Genevois. Nous ne savons pas laisser passer sans opposition un article de loi, n'eussions-nous à lui reprocher autre chose qu'une petite faute de rédaction. Il en résulte que le reste des Suisses, les Vaudois y compris, finissent par nous considérer comme des étrangers dont les mœurs et les habitudes ne sauraient cadrer avec celles de nos Confédérés... Depuis quelque temps aussi je fais grande attention de ne pas faire inutilement de l'opposition, il faut se réserver pour les points importants et ne pas montrer trop d'ardeur, si l'on ne veut passer pour mécontent systématique. Plus tard peut-être, d'ici à quelques années, lorsque le peuple suisse aura vu se dissiper une partie des espérances de bien-être et de bonheur qu'il attend de la centralisation, peut-être alors aurons-nous

une réaction en faveur du cantonalisme, on appréciera mieux alors notre conduite actuelle... nous sommes de fait en pleine monarchie constitutionnelle... le comble de l'abjection serait d'avoir sept roitelets dont quatre au moins sont d'une médiocrité rare, égale seulement par leur orgueil. » Ces quelques phrases parmi bien d'autres montrent la répugnance de Tourte pour la centralisation à outrance, pour les monarchies constitutionnelles (il méprisera celle de l'Italie après la mort de Cavour), et son peu d'estime pour les membres du Conseil fédéral, trop timorés à son avis : « Il vaudrait presque mieux pour la Suisse d'être gouvernée par de francs réactionnaires que par ces philistins à l'esprit borné et au cœur étroit », écrit-il<sup>1</sup>. Cette remarque de Tourte fait mieux saisir son esprit d'observation : « Chacun des jugements que vous portez dans la *Revue* fait ici un grand effet. Le journal fait le tour de l'Assemblée, et ceux qui le lisent avec le plus d'attention sont ceux qui s'en cachent avec le plus grand soin<sup>2</sup>. »

Ces lettres à Fazy jettent quelque lumière sur le caractère et les opinions du jeune conseiller, qui « est de toutes les Commissions », comme le dit sa mère, et ne laissent aucun doute quant à sa collaboration à la *Revue de Genève*, l'organe fazyste ; il en deviendra plus tard l'un des plus zélés rédacteurs et sera en butte aux attaques incessantes de la presse adverse.

Tourte, lieutenant de Fazy, ne pouvait manquer de se trouver mêlé au problème qui provoqua tant de complications diplomatiques entre 1850 et 1860 : celui des réfugiés politiques étrangers en Suisse. Il le pouvait d'autant plus que sa position à Genève ne cessait de s'affermir et qu'il se voyait investi de nombreuses fonctions officielles : chef de l'Instruction publique en 1851, président de la Commission administrative de l'hôpital de Genève et de l'Institut des orphelins, élu de nouveau au Grand Conseil et nommé président de ce corps en 1852, enfin, conseiller d'Etat chargé du Département militaire.

J. Fazy se montre d'abord un ardent défenseur des réfugiés, au risque même de se faire blâmer par le Conseil fédéral, qu'il

<sup>1</sup> Lettre du 31 mai 1853.

<sup>2</sup> Lettre du 20 décembre 1850.

trompe sur le nombre des réfugiés à Genève, et auquel il désobéit lorsque les ordres sont trop sévères. La situation est souvent embarrassante pour lui car le Conseil fédéral, effrayé devant les menaces de l'Autriche et de la France, craint une guerre. Fazy devenu, de révolutionnaire qu'il était avant 1846, un chef d'Etat légal, se trouve pris entre deux feux ; il ne peut renier ses anciens amis politiques, mais ne saurait ignorer d'autre part les dangers que fait courir à Genève et à la Suisse leur activité politique intempestive et souvent agressive. De plus, Fazy déteste le socialisme et tous les socialistes : « Ils avaient comme une dent contre la doctrine nouvelle qui s'était formée en dehors de leur cercle, ils avaient même de la haine contre le nom », dit A. Herzen <sup>1</sup> de Fazy et Mazzini.

En lisant les écrits de l'époque (1851-1852), on constate que les démocrates reprochent avec véhémence à Fazy et à Tourte leur attitude malveillante (et cela avec injures), tandis que les conservateurs les accusent d'attirer des malheurs sur Genève par leur coupable faiblesse envers ces mêmes réfugiés ! Comparons par exemple un extrait de la *Démocratie genevoise* : « Chaque fois qu'il y a une traque de réfugiés à Genève, les exécuteurs en ont toujours rejeté l'ignominie sur le Conseil fédéral dont les ordres, disait-on, étaient tels. Or une personne bien informée nous assure que M. Tourte en allant siéger ces derniers jours à Berne... a fait d'une pierre deux coups car il aurait emporté en même temps... la liste nominative et détaillée de tous les proscrits pouvant se trouver à Genève » <sup>2</sup>, avec l'opinion d'Alexandre Martin, conservateur, qui dès 1850 consigne dans son « Journal » des bruits de complots de réfugiés et s'inquiète fort, tandis que Fazy parle de tranquillité parfaite. Le 8 mars 1852, il fait allusion à une note très violente de la France à Berne (note que la *Démocratie genevoise* veut ignorer) : « Elle exige que dorénavant le Conseil fédéral expulse sans examen tous les réfugiés qui lui seront indiqués par le gouvernement français... On ne se dissimule pas que les bons rapports existant entre les deux pays seraient sérieusement compromis si le

<sup>1</sup> *Bibliothèque universelle*, 1903, p. 380-381.

<sup>2</sup> 10 juillet 1852.

Conseil fédéral n'accédait pas à la demande » ; et le 12 mars 1852, il écrit que la Confédération « est lasse des ennuis que le sieur Fazy lui attire avec l'étranger et ne paraît pas vouloir se contenter cette fois de simples promesses de la part de ce dernier ». En effet, bien que la Suisse n'accède pas aux exigences de la France, deux Commissaires fédéraux, Kern et Frog, sont envoyés à Genève et s'occupent de la police des étrangers, ce qui prouve leur peu de confiance dans la sévérité de Fazy. C'est l'époque où la *Démocratie genevoise* hurle de dégoût à chaque arrestation, parle sans cesse (ainsi qu'Amberny dans son *Pamphlet* dès 1853) de l'esclavage du gouvernement genevois vis à vis de la France. Pendant toute l'année 1853 le *Pamphlet* ne renferme que des accusations de ce genre, spécialement dirigées contre Tourte ; en voici un échantillon : « Nous avons vu à l'œuvre le râpin : son administration a laissé loin derrière elle toutes les lâchetés, toutes les brutalités que la démocratie suisse a reprochées aux gouvernants cantonaux et fédéraux. Voyez un peu avec quel cynisme cet homme étale ses hauts faits contre les réfugiés dans la *Revue*. Il est le digne fils de vos œuvres, M. James Fazy, vous ne pouvez pas plus le renier que ne le renierait son aïeul <sup>1</sup>. » Plus haut, Amberny disait : « Tourte a révélé Fazy, il est son Verbe... toute sa pensée s'est stéréotypée dans son séide. » Il faut voir dans ces attaques, d'ailleurs, beaucoup plus d'amour-propre froissé que d'objectivité, comme dans celles de la *Démocratie genevoise*, au sujet desquelles A. Martin écrit : « A côté du dégoût produit par certaines mesures gouvernementales il y a au fond de cette opposition beaucoup de rancunes personnelles. »

On pourrait retracer ainsi, dans ses grandes lignes, l'évolution de Fazy et de ses lieutenants vis à vis des réfugiés : d'abord en 1847, 1848, 1849, une large hospitalité ; puis s'élèvent de nombreuses difficultés à cause des socialistes extrémistes et des agents provocateurs mêlés aux réfugiés. Au cours des années suivantes, le chef radical prend de plus en plus figure de dictateur ; sa situation de chef légal et stable le rapproche davantage des modérés que des révolutionnaires, comme le

<sup>1</sup> Il s'agit de Cornuaud.



montrent ses sympathies pour Napoléon III et pour Cavour. Or, ce sont surtout des Français qui, en 1851, 1852 et 1853, se réfugient à Genève, et Fazy se sent beaucoup moins d'amitié pour eux que pour les Autrichiens ou les Italiens. Bien qu'il ait été déçu par la proclamation de l'Empire, Fazy voit en « une dynastie nationale française » une digue opposée à l'intérêt « de toutes les dynasties légitimes ou semi-légitimes avec lesquelles marche tout naturellement l'Autriche. La Suisse ne doit pas être juge du gouvernement intérieur de la France, elle doit l'accepter tel quel, mais entre des réactionnaires légitimistes et orléanistes ou des absolutistes impériaux, l'absolutisme impérial, comme naturellement opposé à toute la combinaison légitimiste de l'Europe doit être notre allié de choix... L'alliance des radicaux avec tout gouvernement français qui n'est pas légitimiste ou quasi-légitimiste est donc un fait naturel qu'il faut savoir faire valoir en tous temps <sup>1</sup>. »

Tourte a suivi l'évolution de Fazy. Vis à vis des réfugiés qui viennent de France, le ton, en 1853, est beaucoup moins conciliant qu'en 1851. Au printemps, certains répandent le bruit qu'en cas de guerre, la France se joindrait à l'Autriche pour combattre l'Italie et passerait par le Simplon. Tourte en doute, mais il écrit : « A moins toutefois qu'il (l'empereur) ne se défie de nous, et on prétend que c'est le cas à cause des publications tolérées en Suisse. Il est donc de la dernière importance de nous débarrasser des réfugiés français et de couper court à cette entrée de brochures violentes, quoiqu'en puissent dire le *Journal de Genève*, la *Démocratie* et le *Pamphlet*... Nous nous soucions fort peu d'arrêter sur le fait des individus, dans des circonstances qui nous forceraient peut-être à des enquêtes et à une instruction que nous ne voulons pas. Il nous suffit, comme vous le disiez fort bien, de donner de temps en temps de grands coups de poing dans les toiles que tissent nos amis les ennemis <sup>2</sup>. »

En octobre 1851, Tourte cesse d'exercer ses fonctions au Conseil des Etats et passe au Conseil National. De nombreux

<sup>1</sup> Fazy à Tourte, 8 juin 1853.

<sup>2</sup> Tourte à Fazy, 6 juin 1853.

témoignages permettent d'affirmer que le jeune homme d'Etat se signale en toute occasion par ses talents oratoires, à Berne comme à Genève. Le Registre du Grand Conseil genevois consigne, dès 1848, de nombreuses interventions de Tourte, et Henry d'Ideville pourra écrire : « Je n'ai jamais entendu un homme défendre ses idées avec plus de feu, d'éloquence et de conviction. Il passait du reste en Suisse pour un orateur des plus remarquables <sup>1</sup>. » Montet <sup>2</sup> dit de lui : « il se signala par son éloquence et son activité », et Klapka écrit à Fazy le 28 août 1858 : « Il a la parole facile ». La presse d'opposition, elle, parle souvent des effets d'« engueulement » de Tourte, de son « flux de paroles », de ses discours « sublimes ». Une seule fois, lui si modéré, si prudent et clairvoyant, surtout à Berne, s'est laissé aller à la violence et à l'invective : le 14 novembre 1850. Le soir de ce jour, un cortège de radicaux bernois, battus aux dernières élections, se réunit sous les fenêtres des deux députés genevois, Tourte et Castoldi ; chacun d'eux est tenu de répondre à cet hommage. Tourte se montra, comme le dit A. Martin, « d'une violence inouïe » contre les conservateurs genevois ; il parla de leurs « fraudes, leur entente pour affamer le peuple, leur connivence avec l'étranger » ; il adressa ces mêmes « compliments » aux conservateurs bernois et prédit leur chute prochaine. L'indignation des conservateurs dans tous les cantons fut extrême et le « tolle » presque général. Tourte, lui, est à la fois fier et soucieux des conséquences possibles de son coup d'éclat, qu'il se gardera bien de jamais renouveler. Il écrivit à Fazy : « Votre serviteur a été grandement applaudi, ce qui n'est pas difficile quand on va fort. Ces occasions sont souvent fâcheuses, si on se fait des amis on se fait aussi bien des ennemis. » Quant à Fazy, il se montre évidemment très satisfait de son élève : « Je ne vous ai pas encore félicité sur les belles colères que vous avez soulevées, mais je ne saurais trop le faire ; il faut que MM. les Bernois réactionnaires qui ont prétendu mener la Suisse et s'emparer de nos nouvelles institutions fédérales apprennent ce que c'est que les institutions et qu'on peut, grâce

<sup>1</sup> H. D'IDEVILLE, *Journal d'un diplomate en Italie* (Paris, 1872), p. 37.

<sup>2</sup> A. DE MONTET, *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois...*, t. II, p. 572.

à elles, s'ils s'amuse à faire dans leurs salons des intrigues diplomatiques, leur répondre dans la rue.»

De novembre 1851 à novembre 1854, Tourte siège donc avec Campério et Alméras au Conseil National. Les quelques lettres datées de Berne pendant cette période le montrent pessimiste vis-à-vis des hommes qui tiennent en mains les destinées de la Suisse. Ce « pauvre Naef », par exemple, est « le plus piètre chef que nous avons eu depuis 1848 » ; « quant à Frey-Hérosé, il fait le malade toutes les fois qu'il y a quelque grosse question, Münzinger se recommande à tous les saints du paradis, Furrer voyage, Franscini n'entend pas, Druey ne veut pas descendre de son échelle, enfin Ochsenbein augmente leur terreur à tous en tenant toujours dégainée cette rouillarde enfin dégagée du malheureux fourreau auquel elle était si bien rivée au Gütrels et à Matters »<sup>1</sup>.

L'année 1853 fut fatale aux radicaux genevois. Tourte dut quitter le gouvernement en même temps que Fazy, mais n'en devint pas moins président du Grand Conseil. Son activité se trouve réduite pendant une période de deux ans. Cherchant à se rendre indépendant financièrement, il se lance dans diverses entreprises industrielles, stimulé sans doute par l'esprit entreprenant de Fazy. Pourtant, soit malchance, soit maladresse, soit encore manque de fonds, comme il s'en plaint, toutes ces tentatives échoueront, non sans lui causer beaucoup de soucis, jusqu'au jour de sa mort, et jouant même un rôle dans les attermolements apportés à son mariage avec M<sup>lle</sup> Havin, fille du directeur du *Siècle* ; Tourte mourra célibataire et en faillite, après avoir dirigé de façon éphémère des parqueteries-menuiseries en Gruyère et s'être intéressé à des affaires de construction à Genève. Chaque échec l'affectait profondément, comme le montre sa lettre du 28 avril 1860 à Fazy (auquel il a dû faire souvent appel pour obtenir des arrangements financiers avec la Banque générale suisse) : « Les épreuves cruelles par lesquelles j'ai passé m'ont affecté plus encore qu'il n'y paraissait. J'ai perdu courage physiquement comme moralement » et le 23 décembre 1860 : « J'ai tant de guignon depuis deux ans

<sup>1</sup> Tourte à Fazy, 30 mai 1853.

que j'ai peur de ne jamais pouvoir entrer dans le port... Que maudit soit le jour où je me mis dans les affaires. »

Même le projet de chemin de fer Genève-Annecy par Etaux, La Roche, avec embranchement sur Sallanches, auquel Tourte participe financièrement en compagnie de son ami Jacquier-Châtrier, député savoyard, ne pourra prendre corps. On sait l'intense activité que connaît Genève à cette époque en ce qui concerne la création de lignes ferroviaires. Les discussions sont vives au Grand Conseil au sujet du chemin de fer Lyon-Genève, des crédits à voter, de la future gare, et Tourte trouve l'occasion d'intervenir fréquemment.

On trouve une pointe d'irrespect, assez pittoresque, envers Fazy dans la lettre du 27 janvier 1856, toujours à Escher : « Les niaiseries que Campério vint débiter contre cette loi eurent seules le pouvoir d'échauffer la bile du vieux et de lui mettre flamberge au vent... Si avec cela nous ne savons pas rendre un peu coquette cette vieille bicoque de Calvin, c'est que nous sommes des ânes indignes de gouverner... »

Le rappel, à Genève, de l'évêque Marilley, soutenu par Fazy, marque une période de grande agitation ; les radicaux ont repris le pouvoir depuis novembre 1855 et Tourte préside aux destinées du Département militaire. Conservateurs et démocrates accusent Fazy d'ultramontanisme ; en cette affaire et pour la première fois, un désaccord entre le chef radical et son lieutenant Tourte apparaît clairement aux yeux de tous. Tourte écrit à Escher le 27 janvier 1856 : « Quant au rappel de Marilley, c'est une de ces fautes capitales qui viennent de temps à autre arrêter les gouvernements comme pour les empêcher de devenir trop forts. J'ai lutté pendant trois séances, soit neuf heures d'horloge ! contre mes collègues, mais ils étaient frappés d'aveuglement... » Ses articles dans la *Revue* expriment des idées opposées à celles de Fazy et suscitent l'étonnement et l'approbation narquoise des autres journaux. Le *Bund* écrit : « M. Tourte est évidemment celui des deux qui marche droit et à ciel ouvert... M. Tourte se montre le représentant honorable d'un parti libéral, franc et honorable. » C'est l'entente qui a régné si longtemps entre Tourte et Fazy qui excite la colère des ennemis du régime ; maintenant qu'il semble se détacher

de son chef, les compliments ne manquent pas au jeune homme d'Etat ! Le dissentiment est en effet bien réel, puisqu'il écrit à Escher : « Je crains d'avoir, malgré toutes les précautions, excité chez Fazy une jalousie qui me prive de son amitié. Ceci m'attriste beaucoup et parfois me dégoûte des affaires qui déjà ne sont pas très attrayantes dans notre pays. » A Fazy lui-même il écrit : « Je vous prie instamment de ne pas vous laisser influencer à mon égard par de faux-frères qui n'ont qu'un désir, celui de nous désunir. Je ne sais à quoi attribuer le changement extraordinaire de vos manières à mon égard depuis les dernières élections... Je n'ai jamais aspiré à la première place... Tout ce que je désire c'est de coopérer avec vous à faire triompher la politique radicale que vous avez instaurée à Genève... Jamais je n'ai cru un seul mot de ce qu'on me disait sur votre compte. Je vous demande seulement la pareille et tout ira pour le mieux. Quant à fuir et à quitter la partie sans combattre, vous savez que j'en suis incapable, dressé que je suis par vous. » Ces deux derniers extraits laissent entrevoir le caractère noble, sensible, loyal et souple de Tourte, qui a toujours fait de grands efforts pour ne pas se brouiller avec Fazy, et l'on sait que ce n'était pas toujours chose facile avec un tel homme !

Les lettres suivantes ne font plus allusion à cette brouille qui dut être légère. Pourtant, en 1857, on retrouve quelques échos de la jalousie de Fazy, et Tourte, toujours déférent, s'efface devant l'aîné. En octobre et novembre 1857, il refuse tous les honneurs et toutes les charges qui lui échoient ; il renonce à se présenter pour le Conseil National, parce que Fazy en a conçu du dépit ; c'est ce dernier qui sera élu. De même, à la stupéfaction générale, le jeune magistrat retire sa candidature au Conseil d'Etat genevois. M<sup>me</sup> Tourte explique, dans son petit « Registre d'événements » : « Mon fils, poussé à bout par la jalousie et les intrigues de Fazy refuse sa réélection au Conseil d'Etat ». Les journaux suisses ne se font pas faute de commenter cet événement ! Le *Journal de Genève*, autrefois si violent envers Tourte, écrit (8 novembre 1857) : « Le correspondant de la *Gazette de Lausanne* fait remonter les causes politiques de la retraite de M. Tourte à la célèbre affaire de la rentrée à Genève de Mgr Marilley... Le (motif) le plus vrai-

semblable sinon le plus vrai, celui que l'on se confiait avec tristesse le voici : Tourte n'est plus d'accord avec Fazy non pas sur les principes mais sur les voies et les moyens ; il lui arrive de discuter, de contredire, deux choses que le vétéran du radicalisme ne peut supporter. »

De bons rapports semblent pourtant s'être rétablis rapidement entre Tourte et son chef, peut-être parce que le jeune homme a quelque intérêt à ne pas se brouiller avec le maître de la Banque générale suisse au moment où il a tant besoin d'appuis financiers, mais sans doute surtout à cause de l'intervention amicale de Carl Vogt et du général Klapka. Celui-ci, ami intime de Tourte et de sa mère, écrit à Fazy le 28 août 1858 : « Je crois que vous ne devriez pas laisser Tourte de côté. Tourte vous est dévoué, il a la parole facile, il est populaire... » A la suite de cette lettre, Tourte rentre au Conseil d'Etat, où il est de nouveau chargé du Département militaire.

Le 30 janvier 1860, le Conseil fédéral confiait à Tourte le soin de défendre les intérêts de la Suisse à Turin. Ainsi un lieutenant de J. Fazy, le chef radical genevois, devenait le représentant de la Confédération auprès d'une Cour étrangère en des circonstances peu favorables à la Suisse. Au Conseil fédéral, les avis avaient été partagés quant au choix du représentant, si l'on en croit Tourte lui-même : Stämpfli et deux autres conseillers penchaient pour envoyer Fazy, tandis que les quatre autres « encroûtés »<sup>1</sup> avaient peur de lui et de ses imprudences.

Dès le début, Tourte tient fidèlement son chef au courant des événements. Cette abondante correspondance permet d'imaginer combien étaient chargées les journées de l'envoyé de la Confédération : nombreuses visites aux divers ministères, entretiens avec Cavour, astreignantes obligations mondaines dans les salons de l'aristocratie piémontaise et, chaque jour, des rapports détaillés au Conseil fédéral et au président de la Confédération, des lettres à Fazy, à ses amis et à son associé.

Le 6 février (ou le 7 ?) Tourte rallia son poste, accompagné de son secrétaire David Moriaud (Schlaich succédera plus tard

<sup>1</sup> Lettre de Tourte à Fazy, 1<sup>er</sup> février 1860.

à Moriaud). La situation se présente extrêmement délicate. On sait qu'à cette époque l'affaire de Savoie mettait en émoi la Suisse tout entière. Les traités de 1815 exigeaient bien la neutralisation de la Savoie du Nord comme garantie de la neutralité helvétique, mais le traité signé entre Napoléon III et Cavour le 26 janvier 1859 prévoyait la cession de Nice et de la Savoie à la France. Après la guerre d'Italie, Cavour va donc devoir s'exécuter. La Suisse, arguant des traités de 1564 et de 1815, affirme son droit à occuper une partie de la Savoie si le duché doit changer de propriétaire. La Confédération tente d'agir auprès de Napoléon III, mais sans succès ; elle s'efforce alors de faire appel aux puissances. Si Tourte est envoyé à Turin, c'est pour qu'il tente d'empêcher Cavour de signer un traité de cession pure et simple. Mais le jeu du grand ministre italien n'est pas aisé à percer ! Les instructions officielles du jeune envoyé extraordinaire peuvent se résumer ainsi <sup>1</sup> : souligner devant Cavour l'importance pour l'Europe en général d'une Savoie du Nord neutralisée ; rappeler les traités de 1815 et ceux du XVI<sup>e</sup> siècle qui demandent le consentement de la Suisse pour tout changement de régime en Savoie du Nord ; montrer que la Suisse désire le *statu quo* mais, qu'en cas de changements territoriaux, elle tient à être consultée et à défendre ses intérêts par de nouvelles garanties politiques et militaires. Tourte doit aussi exposer le point de vue de la Suisse aux autres envoyés étrangers, ce qu'il fera avec beaucoup de zèle.

Le 8 février, le nouveau diplomate obtient son premier entretien avec Cavour, qu'il connaissait déjà depuis plusieurs années ; celui-ci lui démontre que logiquement et loyalement il ne peut refuser de céder Nice et la Savoie à l'empereur si les populations en manifestent le désir par un vote, puisqu'il applique le même principe en Italie centrale au profit de la Sardaigne. Tourte est aussitôt convaincu que Cavour ne fera pas de grands efforts pour obtenir une cession de la Savoie du Nord à la Suisse, car ce serait diminuer la portée du sacri-

<sup>1</sup> D'après la lettre du Conseil fédéral à Tourte, du 1<sup>er</sup> février, analysée par M. Luc Monnier, *L'annexion de la Savoie à la France...*, p. 12.

fice fait par le Piémont à la France. Une seule possibilité reste ouverte à la Suisse, que Tourte reconnaît immédiatement : agir à Londres pour que le gouvernement de Palmerston influe sur la France en un sens favorable aux desiderata helvétiques. Dès le premier entretien, Tourte voit clairement quelles sont les pensées et les dispositions de Cavour ; il insiste sans relâche à Berne, montrant qu'il ne faut rien attendre du gouvernement piémontais et que le Conseil fédéral doit entreprendre des démarches auprès de l'Angleterre. Dès le 9 février, il écrit à Vogt : « Nous n'obtiendrons rien directement du Piémont qui veut rester passif et ne peut pas mécontenter l'empereur. Il n'y a pas grand'chose à faire à Paris mais bien plutôt à Londres » ; il lui écrit encore le 19 février <sup>1</sup> : « Cavour voudrait ne rien céder et résister jusqu'au bout au sujet de Nice. Seulement la grandeur de l'enjeu est telle qu'il ne faut pas compter sur sa constance... quoiqu'il soit très bien disposé pour la Suisse et affecte beaucoup de me traiter familièrement. »

Pendant le mois qui suit, Tourte, tout en exécutant à la lettre les ordres du Conseil fédéral, essaye de favoriser l'intervention de l'Angleterre. Il se lie avec J. Hudson, ministre anglais à Turin ; il en obtient, ainsi que de Talleyrand, ministre français, certains renseignements, qu'il se plaint d'ailleurs de ne pas recevoir directement de son gouvernement, dont il trouve les réactions bien lentes. Le 22 mars 1860, il écrit à Fazy : « Comme toujours le Conseil fédéral me laisse dans l'ignorance ! » Tourte penche, comme Stämpfli, pour une action énergique : « Ne nous endormons pas dans une fausse sécurité », écrit-il à Vogt. Il ne croit pas aux vagues promesses de Napoléon III : « Ils (les conseillers fédéraux) voudraient se mettre à plat ventre devant les belles promesses secrètes de l'empereur... Ils n'osent pas agir auprès de l'Angleterre qui seule peut nous appuyer utilement. Enfin, ils ont peur de vos manifestations genevoises. » Il note encore : « Nos prétentions, le tapage que nous faisons rendent très nerveux à Paris. » Si les négociations avec l'Angleterre devaient échouer, Tourte conseillerait alors l'occupation du Chablais et du Faucigny, avant que ces pro-

<sup>1</sup> Correspondance de Carl Vogt, Bibliothèque de Genève, Ms. 2192.



vinces ne soient occupées par la France ; Genève devrait même agir seule si cela était nécessaire, car à Berne, Stämpfli n'a pas la majorité. Dans sa lettre du 2 mars 1860 à Fazy, alors que tout espoir d'empêcher la cession semble perdu, le jeune diplomate conseille aux Genevois d'opérer un coup de main en Savoie du Nord, ajoutant : « Jamais je ne communiquerai un mot de tout cela au Conseil fédéral. » Détail amusant, Tourte recommande à Fazy une très grande discrétion pour cette expédition : « Surtout pas une syllabe à nos autres collègues ni à votre ami Perrier », alors que c'est justement Perrier qui dirigea la ridicule équipée de Thonon, la nuit du 29 mars ! Le 25 février, Tourte écrivait à Fazy : « La fin de tout ceci me paraît être l'annexion pure et simple contre Nice et la Savoie. Quant à nous, n'ayons confiance qu'en notre énergie. Continuons, multiplions les démonstrations et soyons prêts à agir s'il le faut. » Ces conseils en faveur d'une occupation, il les donne encore au Conseil fédéral le 21 mars, mais celui-ci, malgré Stämpfli, préfère écouter les avis plus modérés. Les deux amis Tourte et Escher diffèrent cette fois totalement d'opinion quant à une intervention armée de la Suisse en Savoie. « J'ai tout fait, écrit le premier le 15 juillet 1860, pour obtenir le maintien du *statu quo* en Savoie, puis pour obtenir le Chablais et le Faucigny. Je crois qu'une action plus décidée de la Suisse eût été couronnée de succès. »

Comme l'écrit M. Luc Monnier, certaines personnes pensent que Cavour avait le désir secret de voir la Suisse, appuyée fermement par l'Angleterre, parvenir à empêcher la cession de la Savoie. D'après sa correspondance, Tourte semble avoir eu aussi cette impression. Il écrit à Fazy le 9 mars 1860 : « Je persiste à conseiller d'occuper immédiatement la Savoie du Nord dès qu'un soldat français se présentera. Notre ami (Cavour) en sera enchanté et s'il proteste, ce ne sera que pour la forme. » Non, Cavour n'aurait pas protesté, bien au contraire ; mais, comme le disait Tourte un mois auparavant, il ne voulait pas faire lui-même cadeau du Chablais et du Faucigny à la Suisse, pour s'attirer le déplaisir de Napoléon III, en un moment critique pour l'Italie.

Après le discours du 1<sup>er</sup> mars de Napoléon III, posant pour la première fois officiellement la question de la Savoie, sans

faire mention des droits de la Suisse, la situation de celle-ci est plus équivoque que jamais. Afin d'obtenir enfin une réponse catégorique, Tourte, d'accord avec Cavour, demande au Conseil fédéral une note pour Paris et pour Turin qui réclamerait clairement le Nord de la Savoie. Cette note n'obtint pas plus de succès que tous les autres moyens déjà employés. Le 19 mars, Tourte, s'adressant à Fazy, se montre tout à fait conscient de l'imminence de l'annexion ; sa clairvoyance et la franchise dont il a usé envers le Conseil fédéral apparaissent avec évidence dans cette lettre.

Les puissances ne répondent pourtant guère aux appels de la Confédération, en février et mars 1860 ; la Prusse, et l'Angleterre elle-même, malgré sa bienveillance, se dérobent. Dans son *Histoire de la neutralité suisse*,<sup>1</sup> M. Edgar Bonjour blâme le Conseil fédéral d'avoir protesté auprès des puissances car il n'y avait pas lieu de tenter quoi que ce soit de ce côté-là ; Tourte, au contraire, reprochait à ce même Conseil sa mollesse, ses tergiversations. Tous deux s'accordent cependant pour constater que le Conseil fédéral à cette époque manquait de capacité en politique étrangère.

Tourte voit avec amertume l'inertie de l'Europe : « Que ne faudrait-il pas pour émouvoir la vieille Europe !<sup>2</sup> » Il ne néglige rien pour démontrer aux diplomates étrangers la nécessité vitale pour leurs pays respectifs de maintenir la neutralité suisse. Le 22 mars voit se confirmer les prévisions de Tourte : les troupes françaises s'apprêtent à pénétrer en Savoie et Cavour ferme les yeux, parce qu'il craint que Napoléon III ne reconnaisse pas l'annexion de l'Italie centrale, qu'il retire ses troupes et laisse l'Italie seule en face de l'Autriche.

Le 24 mars, jour de la signature du fameux traité, Tourte paraît bien désabusé et déçu de son gouvernement : « Les faits sont tous arrivés exactement comme je les avais annoncés au Conseil fédéral dès mon arrivée ici. Depuis le début je leur ai écrit de ne se fier en aucune manière aux belles promesses de Napoléon et que Cavour me renvoyait à l'Angleterre. Ils ont

<sup>1</sup> Neuchâtel, 1949, cf. chap. XVI.

<sup>2</sup> Tourte à Fazy, 20 mars 1860.

refusé d'envoyer quelqu'un à Londres, puis ils ont adressé leur note un mois trop tard malgré mes instances journalières <sup>1</sup>. » Tourte, d'autre part, avait conseillé de mettre tout en œuvre pour faire connaître les vœux des Savoisiens du Nord et de poursuivre activement la propagande en faveur de la Suisse dans cette région, chose que le Conseil fédéral négligea, semble-t-il, un peu trop, alors que la France dépensait de grosses sommes pour sa propagande en Savoie.

Il n'est pas sûr (quoi qu'en dise M. Bonjour), qu'une occupation de la Savoie du Nord par la Suisse eût été une folie qui aurait automatiquement provoqué une guerre avec la France. Comme le fait remarquer très justement M. Monnier, si la Suisse avait été moins divisée, il est permis de penser qu'une action plus énergique eût été décisive et que la France eût hésité devant un conflit.

Le traité de cession du 24 mars comporte la condition d'un plébiscite en Savoie et à Nice. Tourte, « à force de presser Cavour » <sup>2</sup> obtient l'insertion d'un article qui laisse à la Suisse la possibilité de réclamer auprès de la France au sujet des régions neutralisées. En attendant le plébiscite, le jeune diplomate ne perd pas espoir, puisqu'il recommande à Fazy, le 7 avril : « Il faudrait amener tous nos partisans à mettre dans l'urne un bulletin portant : « nous voulons être suisses »... Je crois aussi que le Conseil fédéral... devrait nommer deux commissaires chargés aussi de veiller aux intérêts suisses dans le Chablais et le Faucigny... Si nous ne faisons rien, nous sommes flambés... Il faut envoyer nos amis en masse dans toutes les communes pour rendre le courage à nos partisans et les amener au scrutin. » Tourte ignorait l'importance de la propagande française en Savoie et la manière tendancieuse dont se ferait le plébiscite. Quelques jours avant cette consultation populaire qui s'annonce décidément comme défavorable, Tourte conseille encore l'occupation du territoire neutralisé : « Alors on nous aidera, je le crois certainement, et si nous succombons, ce sera avec gloire. Mieux vaudrait même peut-être pour Genève

<sup>1</sup> Tourte à Fazy, 24 mars 1860.

<sup>2</sup> *Id.*, 26 mars 1860.

une solution violente mais immédiate que la lente agonie qu'on nous ménagera. » Tourte voyait l'avenir sous des couleurs très sombres : « Genève et Valais à la France, Tessin au Piémont, voilà ce que je crains pour l'année prochaine. » Par contre, cette prédiction : « Je crois que nous n'avons absolument rien à attendre de la Conférence » se vérifia par la suite, puisque l'idée de ce Congrès demandé par la Suisse fut abandonnée par toutes les puissances.

Sans se désintéresser des conséquences et des contre-coups de la question de Savoie, les lettres de Tourte à Fazy dans la seconde partie de 1860 abordent d'autres sujets. Elles traitent surtout des négociations menées par le diplomate auprès du Piémont au sujet du chemin de fer dans lequel Fazy et la Banque suisse avaient des intérêts. En effet, la Banque commanditait la construction de la ligne de Florence à Arezzo, construction interrompue par l'annexion de la Toscane au royaume de Sardaigne et la nationalisation des chemins de fer. Il s'agit pour Fazy d'obtenir du gouvernement piémontais un remboursement avantageux, afin qu'aucun des créanciers ne perde de l'argent. Tourte est l'interprète zélé, insistant, parfois menaçant, des intérêts financiers de Fazy auprès de Cavour ; il veut prouver sa reconnaissance (et mériter une nouvelle aide financière ?) à celui auquel il écrit, le 31 janvier 1861 : « Vous m'avez rendu un service si grand que de ma vie je ne pourrai me croire quitte envers vous. »

Tourte n'a été accrédité que comme envoyé extraordinaire à Turin, lors de l'affaire de Savoie. Doit-il rentrer à Genève, cette question liquidée ? Il le craint et, en juillet 1860, il écrit à Escher pour lui expliquer ce qu'il a fait à Turin et lui montrer quelle est sa situation, dans l'espoir d'y être si possible accrédité à demeure. Il estime que « ce qu'il faut à la Suisse c'est un agent ayant un rang assez élevé pour être à toute heure reçu par tous les ministres et pouvant ainsi se tenir au courant de tout et obtenir une prompte expédition des affaires <sup>1</sup>. » Le Conseil fédéral décidera en effet de maintenir un poste de chargé d'affaires en Italie, et, le 8 février 1861, il avise Abraham Tourte

<sup>1</sup> Tourte à Vogt, 12 novembre 1860.

de sa nomination à ce poste, avec le même titre. Tourte envoie alors à Genève sa démission de Conseiller d'Etat <sup>1</sup>.

Peut-on connaître l'opinion des membres du gouvernement suisse sur leur envoyé à Turin ? On en retrouve certains échos, assez peu favorables. C'est d'abord Tourte lui-même qui note dans sa lettre du 24 juillet 1860 à Carl Vogt : « Escher m'a écrit pour me dire que tout le monde blâmait ma correspondance avec le Conseil fédéral, que j'étais trop ouvert, trop vif pour un diplomate. Que mes talents s'emploieraient bien mieux ailleurs, etc... Qu'il me conseillait de donner ma démission... Quant à ma correspondance avec le Conseil fédéral, elle a été pleine de franchise. J'ai dit tout ce que je savais et personne n'était mieux renseigné que moi. J'ai prédit dès le premier jour tout ce qui est arrivé... j'ai évité toute réclamation. Ils étaient responsables, moi je n'avais que des renseignements à donner. J'aurais été un lâche d'agir autrement, mais il paraît que cela eût été plus habile. Du reste mes collègues en agissent ainsi avec leurs gouvernements et leurs dépêches, que je lis souvent, contiennent tout, sans exception. » D'autre part, Carl Vogt écrit à M<sup>me</sup> Tourte : « A l'occasion du budget, M. Hungerbühler fit observer, toutefois sans faire une motion, que M. Tourte devrait s'occuper davantage des affaires courantes, telles que pensions, mense de Côme, etc., qu'il ne paraissait avoir fait jusqu'alors. » Ce même conseiller reproche aussi à Tourte d'avoir laissé passer sans protestation un article injurieux et belliqueux contre la Suisse, paru dans un journal italien. Quel est le fond de cette attaque mesquine ? Vogt le devine, lui qui s'intéresse avec Tourte à l'établissement de la ligne de chemin de fer par le Gothard : « La raison de cette attaque est dans le fait que les Saint-Gallois prétendent savoir de source sûre que M. Tourte travaille pour le Saint-Gothard et contre le Lukmanier. » A côté de ces raisons personnelles et extra-gouvernementales, on peut deviner chez quelques conseillers une certaine

<sup>1</sup> Le *Schweizerisches Künstler Lexikon*, le « Dictionnaire » de Sordet, la *Bibliothèque universelle* de 1863, t. 17, p. 164, ainsi que le journal *La Nation Suisse* (20 avril 1863) ont commis d'étranges confusions quant aux dates de la nomination de Tourte, et comme envoyé extraordinaire et comme chargé d'affaires !

impatience devant les longs rapports détaillés et en français, du jeune diplomate ; ces rapports laissent percer un esprit vif, peu disposé à la flatterie, et peut-être trop genevois ! Sans doute les conseillers décèlent-ils le peu d'estime qu'éprouve Tourte pour leurs capacités en politique étrangère. Peut-être enfin le rendent-ils responsable de l'échec dans l'affaire de Savoie.

Il y avait entre Berne et Turin un certain nombre de questions litigieuses dans les années 1859 et suivantes. Tourte eut à s'en occuper, et déploya là aussi beaucoup de zèle. Sa tâche apparaissait particulièrement délicate au moment où l'Italie se trouvait en pleine « révolution », en pleine formation. A cette époque, on peut craindre une guerre entre le jeune royaume d'Italie et l'Autriche, avec les diverses conséquences que cela pourrait entraîner ; la neutralité et l'intégrité de la Suisse demanderaient peut-être à être défendues. Les lettres de Tourte au Conseil fédéral et au président de la Confédération tiennent le gouvernement presque quotidiennement au courant de la marche des événements en Italie. Ceux-ci se précipitent : capitulation de Gaète et de Messine au début de 1861, guérilla napolitaine, agitation de Garibaldi, menaces de guerre avec l'Autriche, et complications avec la France au sujet de Rome dont le nouveau royaume veut faire sa capitale, intrigues, intransigeance de Pie IX, etc.

Le 6 juin 1861, un événement bien regrettable vient semer la consternation dans toute l'Italie : Cavour, l'artisan génial de l'unité italienne, meurt subitement. La correspondance de Tourte peut apporter sa contribution à la connaissance de cette grande figure. Le témoignage d'un observateur en contact continu et amical avec le grand ministre pendant quinze mois a bien quelque valeur. L'une de ces lettres est adressée à Fazy, sans doute en juin 1861 : « Cavour était plus rusé, plus adroit, plus insinuant qu'aucun prêtre et à l'occasion presque téméraire. Celui-ci (Ricasoli) sera, je le crois, plus inflexible dans sa volonté, mais en même temps moins fin et moins audacieux. Le premier était un sceptique en fait de croyances religieuses, ce qui lui faisait toujours voir nettement le défaut de la cuirasse en attaquant ou en cajolant ou esquivant l'attaque ;

le second est un croyant, mais non pas un croyant catholique... Avec lui je crois le choc inévitable. » Une seconde lettre, datée du 21 juin 1861 et plus longue, est adressée à une « marquise » (peut-être l'épouse du marquis Melfieri). Après avoir parlé de leurs goûts respectifs en lecture (il admire en M<sup>me</sup> de Gasparin « cette éloquence passionnée qui entraîne au moins un instant un vieil incrédule comme moi »), il continue : « Croyez-le bien, ce n'est pas seulement parce qu'il était un grand génie, un homme indispensable, un sauveur, qu'on aimait Cavour. Ceux qui le connaissaient l'aimaient pour lui-même. Ils aimaient l'ami sûr ne perdant aucune occasion d'obliger, l'homme plein de simplicité qui laissait toujours de côté le grand personnage, ne montrant jamais que le simple individu, maître au nom de son savoir et de son génie seulement. Sa mort est un immense malheur, non pas tant pour ce qui concerne la politique étrangère, l'Italie est faite ou presque faite de ce côté-là, mais pour ce qui touche à l'édifice intérieur. Lui seul avait, au nom de son passé, de ses immenses services rendus, assez d'autorité et assez de souplesse pour, au nom de l'unité, forcer d'abdiquer dans une main puissante tant de petites ambitions, tant d'aspirations locales. »

Après la mort de Cavour, Tourte, inquiet pour l'avenir de l'Italie, continue à s'y intéresser ardemment. Il aime ce jeune pays dont il espère voir la monarchie transformée très vite en république. Après Ricasoli, Ratazzi devient premier ministre. Garibaldi réunit des troupes pour marcher sur Rome, mais est arrêté à Aspromonte ; malgré cette arrestation, Napoléon III s'irrite contre l'entrepreneur général et contre l'Italie ; en décembre Ratazzi démissionne. Tourte entretient le Conseil fédéral de tous ces événements. Le dossier des « Rapports politiques, 1861, 1862, 1863 », et celui intitulé « Schweizerische Gesandtschaften in Turin u. Florenz. Politische Berichte » aux Archives fédérales à Berne contiennent d'intéressantes lettres confidentielles d'un témoin bien placé pour observer les importants événements italiens ; ces lettres s'efforcent d'éclairer le gouvernement suisse sur les buts secrets de celui de Turin, sur l'atmosphère qui règne dans la capitale, sur les menées de Garibaldi et sur le caractère des hommes au pouvoir. Tourte

écrit avec clairvoyance au sujet de Ratazzi : « Cet homme d'Etat fort capable, à vues élevées, très libéral, succombe à cet éclectisme qui le rend d'un commerce si agréable. Habitué à peser sans cesse le fort et le faible de chaque mesure, sans convictions arrêtées, sans passions politiques, il manque sans cesse l'occasion de faire le bien par le désir de faire mieux encore, et, lorsqu'il se résout enfin à agir, il arrive toujours trop tard... Pour une époque révolutionnaire il lui manque la décision, l'entraînement, bref, quelques-unes des qualités du tribun <sup>1</sup>. » Ici quelques réflexions sur l'Italie <sup>2</sup> : « L'Italie n'est pas encore entrée dans sa période de liberté. Elle en a plus qu'elle n'en veut. Semblable à un homme qui, après avoir longtemps jeûné, est rassasié au premier plat et qui ne sait que faire du menu qu'on lui sert, l'Italie, loin de désirer encore plus de liberté ne sait que faire de celles qu'on lui a données <sup>3</sup>. »

Tourte dut s'occuper de trois affaires. L'affaire des *Evêchés lombards* provoqua beaucoup d'agitation. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, la Diète helvétique avait envisagé la séparation des territoires tessinois des évêchés de Côme et de Milan et la création d'un diocèse de Lugano. L'idée de cette séparation subsista au XVII<sup>e</sup> siècle et fut reprise au XIX<sup>e</sup>. Des tentatives auprès du Saint-Siège n'eurent aucun succès, et les complications survenues entre l'Autriche, maîtresse de la Lombardie, et le Tessin, aux lois anticléricales, retardèrent la solution. En 1855 et en 1856, il y a contestation, le gouvernement voulant rattacher les paroisses du canton à un évêché d'outre-Gothard (Bâle ou Coire) et le peuple tessinois désirant la formation d'un évêché de Lugano. Le 22 juin 1859 enfin, l'Assemblée fédérale décrète que « toute juridiction étrangère sur le territoire suisse

<sup>1</sup> Archives fédérales, Rapports politiques, Turin, 1862-63. Lettre du 16 novembre 1862.

<sup>2</sup> *Id.* Lettre du 11 février 1863.

<sup>3</sup> Les dossiers « Savoyerfrage. Politische Akten » et « Savoyerfrage. Politische Verhandlungen » contiennent les lettres presque quotidiennes de Tourte au Conseil fédéral ; ceux intitulés « Unterrichts-wesen », « Schweiz. Gesandtschaft in Italien. Turin, 1860-65 » et « Schweiz. Gesandtschaften in Turin und Florenz. Politische Berichte, 1860-69 » et le dossier spécial sur les Evêchés lombards renferment des centaines de lettres traitant des autres affaires dont Tourte eut à s'occuper : les Evêchés lombards, le Collège Borromée, les pensions napolitaines.



est supprimée ». La question des biens de l'évêché de Côme va se poser, car le gouvernement tessinois procède, en 1860, à la mise sous séquestre des biens et revenus de la mense épiscopale. Comme la Lombardie appartient depuis 1859 au Piémont, c'est avec ce gouvernement qu'il faudra régulariser la question du temporel ; telle sera la charge d'Abraham Tourte. Il s'y emploie activement mais rencontre beaucoup d'hostilité de la part du clergé catholique. Cavour est irrité de ce que le Conseil fédéral ait autorisé la mise sous séquestre en juillet 1860. Par des notes assez violentes, les 6, 7 et 20 novembre 1860, il demande la levée du séquestre avant toute négociation. Il ne faut pas négliger certains désirs et certaines craintes qui rendent le conflit important : la sourde hostilité d'une partie des Piémontais qui estiment que le Tessin doit logiquement devenir italien, comme le montrent des articles de presse et des fragments de discours enflammés, et, de la part du Conseil fédéral, le soupçon que le gouvernement piémontais désire l'annexion du Tessin au nouveau royaume d'Italie <sup>1</sup>.

La seconde affaire, celle du *Collège Borromée*, subit les effets de l'irritation de Cavour et du clergé. Le « Collegium Borromeum » était le collège helvétique de Milan qui, depuis 1579, préparait les membres du clergé des cantons catholiques. En 1797, Bonaparte supprima le collège ; mais, en 1815, la Suisse reprit les négociations pour en obtenir le rétablissement et, en 1842, l'Autriche accordait aux Suisses, par un traité, 26 places gratuites au Séminaire de Milan en remplacement de l'ancienne fondation. Cependant, plusieurs fois surgissent des difficultés quant à la permanence de ces places. Supprimées, rétablies ensuite, elles sont de nouveau menacées lorsque Milan passe au Piémont en 1860. Le Piémont veut le *statu quo*, alors que la Suisse désire remplacer le traité de 1842 par d'autres modalités,

<sup>1</sup> Sans doute M. Giovanni Ferretti dira plus exactement quel fut le rôle de Tourte dans le règlement du traité du 29 novembre 1860, paraphé le 20 novembre 1862, où le Piémont cède au Tessin tous les biens de l'Evêché de Côme sur son territoire ; en effet, M. Ferretti se propose de publier une étude sur la mission de Tourte à Turin. La correspondance du diplomate avec Berne révèle déjà combien de discussions habiles ce traité nécessita. Cf. G. FERRETTI, *Esuli del Risorgimento in Svizzera*, Bologne, 1948.

dont la principale serait le rachat de ces places par le Piémont ; mais le gouvernement de Cavour est opposé à toute indemnité ; il fait même séquestrer les places en représailles contre le séquestre des biens de Côme. Tourte ne leurre pas son gouvernement sur les difficultés qu'il rencontre au Piémont : « Il ne faut pas se le dissimuler, les préventions contre nous sont extrêmement fortes en Italie, et hier encore dans la maison du marquis Melfieri, neveu par alliance de M. de Cavour... on m'a dit au sujet de notre attitude pendant la dernière guerre des choses bien injustes. Je n'ai pas eu de peine à montrer le néant de ces griefs, comme je le fais dans les nombreuses maisons où je suis reçu, mais il faudra du temps encore pour effacer ces sottises préventions <sup>1</sup>. » Il était donc bon que la Suisse possédât en Italie un représentant qui pût détruire peu à peu les méfiances et les idées fausses que l'on y nourrissait sur le pays voisin. Tourte, comme le reconnut franchement le *Journal de Genève* (après sa mort, il est vrai !) : a vraiment « servi la Confédération avec talent et avec zèle » et s'est montré « à la hauteur du mandat qui lui avait été confié <sup>2</sup>. »

C'est encore d'une question financière que Tourte doit s'occuper en 1861 et 1862 : celle des *pensions napolitaines*. Le Piémont devait accorder une pension aux militaires suisses de Naples licenciés après 1859 et après la chute de Gaète. Mais le nouveau royaume d'Italie n'est jamais très disposé à la dépense, et il faut beaucoup d'insistance de la part de Tourte pour obtenir ces règlements. Tout le monde, on l'a vu, n'apprécie pas l'activité du jeune diplomate. On peut remarquer dans sa correspondance qu'il souffre des attaques menées contre lui à Berne. Certes, le reproche de négligence ne semble pas justifié, surtout si l'on se représente l'état de désordre et de révolution où se trouve alors l'Italie et le grand nombre de problèmes auxquels elle doit faire face ; toutes les questions ne pouvaient trouver de solution immédiate, comme l'escomptaient les membres du Conseil fédéral avec une certaine naïveté et quelque incompréhension.

<sup>1</sup> Tourte au Conseil fédéral, 19 mai 1860.

<sup>2</sup> *Journal de Genève*, 20 avril 1863.

Le jeune ministre suisse fut chargé d'autres affaires encore, mais de moindre importance, celles-là. Certaines, tels que les engagements plus ou moins secrets de citoyens suisses dans l'armée de Garibaldi et leur arrestation par la police gouvernementale, résultaient directement de l'état d'effervescence de l'Italie. Le règlement du sort des protestants suisses gênés dans leur culte à La Spezia, les négociations en vue d'exempter de tout service en Italie les Suisses résidant dans ce pays, et le début des négociations pour le règlement des eaux du lac Majeur réclamèrent aussi les soins de Tourte.

Quelques jours avant le premier Tir national italien, auquel participa une délégation de tireurs suisses, le 18 avril 1863, Abraham Tourte, après une dizaine de jours de maladie, quittait cette vie où il n'avait pas encore trouvé le « port » qu'il désespérait parfois d'atteindre ; il n'avait pas quarante-cinq ans.

Les journaux suisses et italiens ne manquèrent pas de publier divers articles nécrologiques laudatifs à l'occasion de cette brusque disparition. Ils notent la consternation que provoqua à Turin la mort du ministre suisse et les grandioses funérailles qui lui furent faites dans cette ville, où il repose. Le *Journal d'Italie* parle de lui comme d'un « homme d'une intelligence si supérieure, qu'ont estimé et aimé tous ceux qui l'ont connu ». La *Nation Suisse* mentionne aussi le respect et l'affection que chacun lui portait à Turin, même en dehors du corps diplomatique. Mieux qu'à Genève ou à Berne, Abraham Tourte avait su se faire aimer en Italie, pays qu'il admirait et comprenait à merveille. D'autre part, comme le dit H. d'Ideville, « sa conversation vive, originale, était pleine de charmes ; il savait beaucoup et ses causeries étaient d'agréables leçons. Le comte de Cavour, qui l'avait connu en Suisse, avait un goût particulier pour le jeune ministre. Il le voyait souvent et le prenait volontiers pour confident <sup>1</sup>. »

Tous les documents rassemblés sur Abraham-Louis Tourte permettent d'entrevoir la personnalité de cet homme politique quelque peu oublié : homme ambitieux, surtout dans sa jeunesse, mais toujours honnête dans la carrière politique, dévoué de

<sup>1</sup> Henry d'IDEVILLE, *Journal d'un diplomate en Italie*, p. 37.

tout cœur à la cause du progrès politique et social de la Suisse, violent lorsqu'il veut imiter Fazy, mais en réalité plus modéré et clairvoyant que son chef dont il possède les qualités plus que les défauts. Intelligent, instruit, mieux même, cultivé, souple... comme un diplomate — qualité qu'il eut à utiliser aux côtés de Fazy aussi bien qu'à Turin —, cet homme jeune aux traits fins n'était certes pas dépourvu de ces qualités de cœur : affection, reconnaissance, serviabilité, qui, à Genève (Fazy, Klapka, Vogt), à Zurich (Escher), à Turin (Cavour), lui assuraient des amitiés fidèles. Ses ennemis mêmes — et il en eut de féroces — ne réussissaient pas à se soustraire au charme que sa personne et sa conversation dégageaient. H. d'Ideville <sup>1</sup> n'écrit-il pas : « Un des hommes les plus distingués de notre corps diplomatique est, sans contredit, le ministre de la Confédération suisse, Abraham Tourte. Nature élevée, droite, pleine de franchise et d'enthousiasme, esprit très cultivé, intelligence profonde, il a été mêlé, quoique fort jeune encore, aux grands événements de son pays et a tenu longtemps, avec James Fazy, le premier rôle à Genève. C'est un ardent républicain, épris de liberté et d'indépendance et je n'ai jamais entendu un homme défendre ses idées avec plus de feu, d'éloquence et de conviction... Nature simple, primitive même et très sympathique, Abraham Tourte ne tarda pas à être très recherché, quand on eut apprécié ses qualités. »

Le cours des événements aurait-il été changé si Tourte n'avait pas participé au gouvernement de Genève, aux délibérations fédérales, aux négociations italo-suissees ? Il serait difficile et peut-être exagéré de l'affirmer. Il semble toutefois que Fazy n'aurait pu soutenir certaines de ses réformes s'il n'avait eu pour le seconder un homme plus sage et plus impartial que lui. C'est grâce à Tourte que Carl Vogt fut appelé à occuper une chaire à l'Académie. Enfin c'est à Tourte que la Suisse doit d'avoir établi de bonnes relations avec l'Italie en un moment critique et alors qu'un coup de main contre le Tessin n'était pas exclu. Tout cela, on en conviendra, justifie l'intérêt que présente cette figure politique du XIX<sup>e</sup> siècle suisse et genevois.

---

<sup>1</sup> Henry d'IDEVILLE, *Journal d'un diplomate en Italie*, p. 37.